

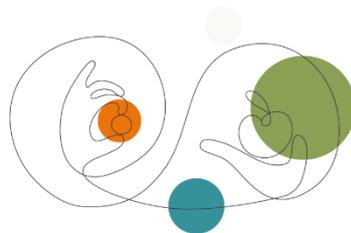


Rapport 2021 de « la M.I.S.S. d'IÉS »

Version du 30 juin 2022

Objectifs du rapport 2021 de la M.I.S.S. (mesure de l'impact social et solidaire) d'IÉS :

- présenter le travail fait depuis la création de l'atelier M.I.S.S. en novembre 2019 : la thèse d'impact, les questions évaluatives, les indicateurs retenus,
- mettre en exergue les données disponibles sur l'impact social et solidaire d'IÉS en 2021, en utiliser certaines pour le rapport de gestion 2021 d'IÉS, en faire une présentation à l'AG du 23 juin 2022 et produire de l'information valorisable en communication d'IÉS,
- envisager les étapes pour les données restant à collecter.



La thèse d'impact d'IÉS retenue en mai 2022 est :

"IÉS finance des entreprises à plus-value sociale et environnementale en Occitanie, en impliquant les citoyens dans l'économie locale pour le développement des emplois"

Les quatre questions évaluatives sont :

- IÉS a-t-elle un impact sur les entreprises financées ?
- IÉS a-t-elle un impact sur ses coopérateurs ?
- Les GLx (groupes locaux) d'IÉS ont-ils un impact sur les territoires et la société ?
- Les entreprises financées par IÉS ont-elles un impact sur les territoires et la société ?



Ont été définis des indicateurs :

de moyens mis en œuvre (quantitatifs et qualitatifs)	de résultats obtenus (quantitatifs et qualitatifs)
Dépendant à 100% d'IÉS	Dépendant à 100% d'IÉS
Produits avec des partenaires	Produits avec des partenaires
	Produits avec les entreprises financées

Les indicateurs sont classés pour apporter des éléments de réponse aux quatre questions évaluatives, et présentés en annexe dans le détail, pour les données 2021 disponibles.

Une question qui est abordée régulièrement dans les échanges autour d'IÉS : « notre coopérative est-elle une entreprise à impact ? ». Nous ne souhaitons pas utiliser ce terme. En effet, une précision semble nécessaire sur la « mise en case » des entreprises :

- la loi PACTE de 2019 définit les « entreprises à mission », qui affirment leur raison d'être dans leurs statuts, quelle que soit leur forme juridique, et un ou plusieurs objectifs sociaux et/ou environnementaux ;
- la loi HAMON de 2014 sur l'ESS définit les entreprises relevant de l'ESS, par leurs statuts (coopératives, fondations, mutuelles, associations), leur utilité sociale et leur but (qui n'est pas le profit financier), l'agrément ESUS quand il est obtenu ;
- aucune définition réglementaire des « entreprises à impact » existe.

Ce qui ressort de la collecte des données 2021 :

IÉS porte 3 emplois directs IÉS soutient 61 emplois dans les 22 entreprises nouvellement financées et accompagnées en 2021 IÉS a soutenu 160 entreprises depuis près de 25 ans (création en 1998), en Occitanie

- IÉS a un impact sur les entreprises financées !

Notre avantage concurrentiel : la capacité à entrer au capital de l'entreprise et pas seulement, la souplesse des outils pour financer des fonds propres non fléchés, l'absence de caution personnelle (100% des structures sont financées sans exigence de garantie personnelle), l'accompagnement dans la durée par deux coopérateurs, la notoriété d'IÉS fondée sur une expérience de plus de 20 ans, la connaissance poussée du secteur de l'ESS, le maintien de financements de coopératives et associations alors que leurs statuts excluent une plus-value¹ en sortie, la pratique de rester dans l'entreprise si elle est en difficulté à rembourser le capital, ...

¹ La plus-value en sortie d'IÉS ... un gros mot ?

La plus-value (sortie au-dessus de la valeur d'achat de la part sociale, traduisant les bénéfices faits par l'entreprise accompagnée) représente, pour IÉS, qui a investi des capitaux dans l'entreprise, et a intérêt à faire vivre l'entreprise financée, pour :

- réinvestir dans d'autres entreprises,
- compenser celles qui sont en liquidation ou en moins-value.

L'indicateur de « plus-value » et/ou de « défaillance » est calculé sur des entreprises dont les statuts l'autorisent (donc hors SCIC, associations et SCOP). Certains capital-risqueurs financent de moins en moins de coopératives, considérant le risque de moins-value et la perte du capital investi.

En 2021, IÉS est sortie du capital de 5 entreprises, dont :

- une entreprise avec plus-value (en 2020 : 3 entreprises avec plus-value sur 6 sorties),
- une entreprise en liquidation (en 2020 : 1 entreprise),
- 3 entreprises sans rendement (en 2020 : 2 entreprises).

Nos forces vives au bénéfice des entreprises : une **centaine de bénévoles actifs** répartis dans les départements d'Occitanie, ayant effectué **4 033 heures** en Instruction (24% du temps) et Accompagnement (66% du temps) d'entreprises (comité d'engagement, étude des projets, face-à-face pendant 5 à 7 ans), soit **2,5 ETP** (équivalents temps plein), auprès de 67 entreprises en portefeuille, formés, soutenus par **quatre salariées² (2,7 ETP)**, basées à Ramonville (31) et Montpellier (34).

Nos résultats entrepreneuriaux : en 2021, sur **12 nouvelles entreprises** éligibles et financées, **53 % du montant engagé** (332 k€) est investi dans des sociétés de statut coopératif (SCOP 44%, SCIC 9%) et 6% dans des associations.

75% de ces entreprises sont financées par des **apports en fonds propres** (Capital, Titres Participatifs, Comptes Courants d'Associés et Prêts Participatifs, avec des différés de remboursement de 2 ans).

L'apport d'IÉS fait **effet levier** : des cofinancements ont été mis en jeu après un tour de table financier.

Le **taux de défaillance** des entreprises accompagnées par IÉS est meilleur que celui de l'économie classique, alors que les projets accompagnés par IÉS sont plus risqués. Ainsi, le taux de défaillance à 3 ans (entreprises financées de 2015 à 2018) est de 9%, à 5 ans de 32% (entreprises financées de 2011 à 2016).

IÉS met systématiquement en œuvre, en sortie d'accompagnement, des modalités permettant de **pérenniser l'objet social** de l'entreprise : rachat des parts sociales d'IÉS par l'entreprise, par les salariés/associés, par une autre entreprise de l'ESS, sans diminuer les fonds propres

Un **témoignage d'une entreprise accompagnée** sur l'implication des bénévoles et des salariées et l'apport aux entreprises de ces compétences particulières :

Quels intérêts de l'accompagnement d'IÉS retenez-vous pour votre entreprise ?

« Tout d'abord il y a beaucoup de reconnaissance de notre part envers nos accompagnateurs et IES. Les appuis pour trouver des financements ont été réels, l'écoute toujours présente. Il y a cependant eu une période où les rencontres avec nos accompagnateurs étaient très anxiogènes pour mes collaborateurs. Les discussions étaient tendues et pas toujours en accord avec nos valeurs. Si on avait suivi tous les conseils on se serait (plusieurs fois) séparé de collaborateurs pour diminuer notre masse salariale :) . Souvent cela se faisait quand le binôme ne pouvait pas être au complet (un seul des accompagnateurs présent). L'avantage du binôme est que les points de vues sont plus tempérés. Avec le recul, si il y a des choses dérangeantes qui ont été dites, elles avaient le mérite de nous secouer un peu et de bien nous rendre compte de notre situation comptable ! Et enfin, comme l'écoute était toujours là, on se quittait toujours sur une bonne note ! »

- **IÉS a un impact sur ses coopérateurs !**

Les coopérateurs ont été invités, en 2020 et 2022, à s'exprimer sur leur **satisfaction à s'investir dans IÉS**. Le sondage a été rempli par 53 coopérateurs³, qui ont notamment répondu aux questions relatives à :

- leur **intérêt pour IÉS** en tant que coopérateur-bénévole : « contribuer à faire connaître les causes sociétales et citoyennes » et « répondre aux besoins spécifiques d'un territoire en termes d'emplois » sont les réponses les plus fréquentes ;
- les **compétences mobilisées au sein d'IÉS** : « l'écoute et le relationnel avec les entreprises et les partenaires » et « la gestion de projets » sont les plus reconnues par les coopérateurs.

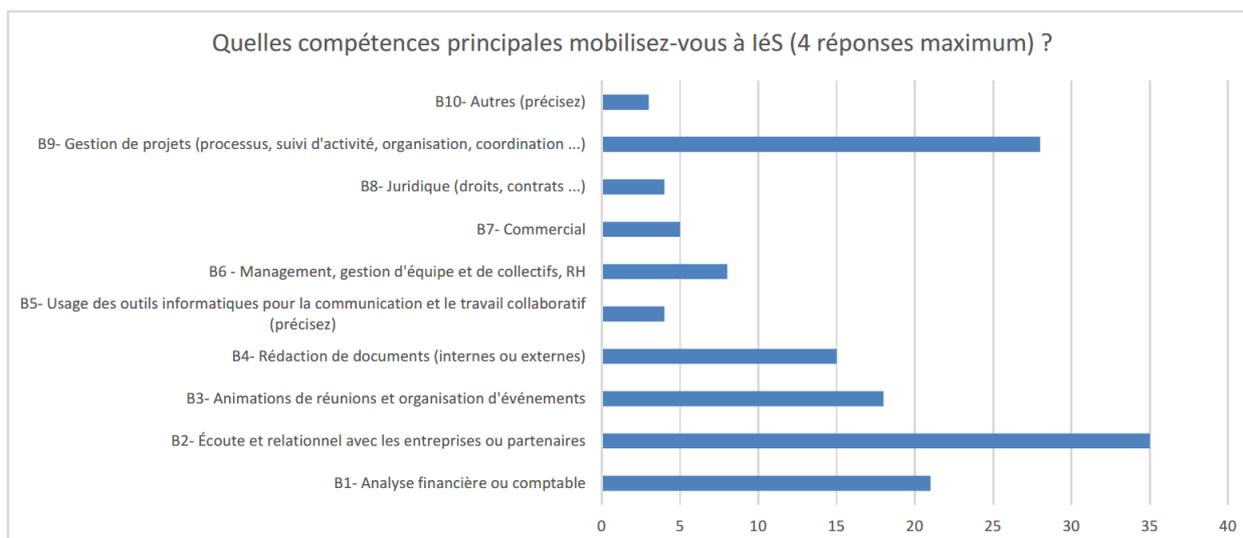
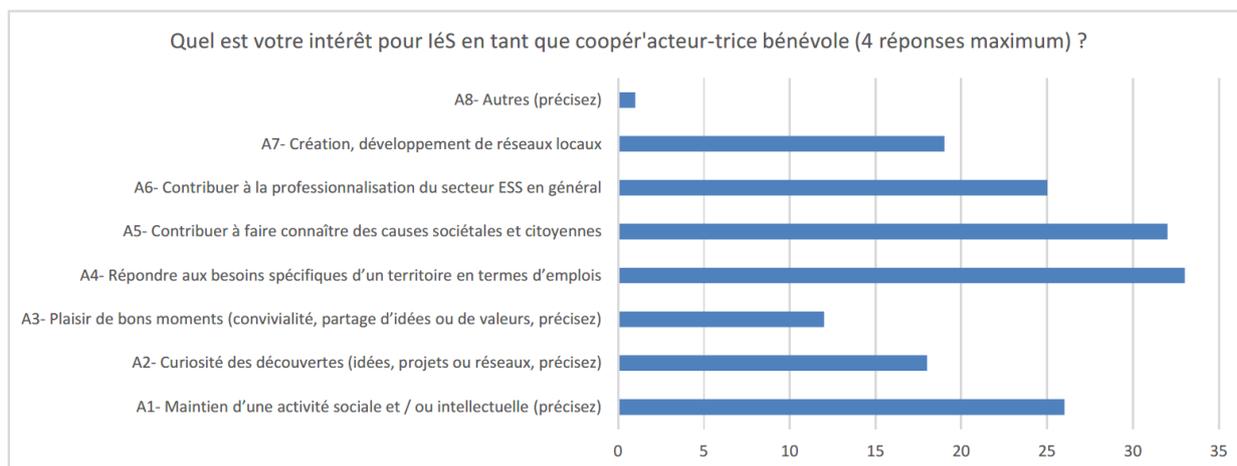
² Dont deux personnes sur le poste de directrice opérationnelle, Carine Blanc étant partie en février 2021, remplacée par Julie Lavit.

³ Parmi ceux qui ont répondu (parmi les plus actifs d'IÉS- 5% des coopérateurs personnes physiques et près de la moitié des coopérateurs bénévoles identifiés), 34 font partie de groupes locaux : 4 en Aveyron, 13 en Haute-Garonne, 1 en Hérault, 2,5 en Hautes-Pyrénées, 4 en Pyrénées-Orientales, 2 dans le Tarn, 3 dans le Tarn-et-Garonne.

La parole d'un coopérateur actif :

Qualifier vos intérêts à vous investir dans lÉS

« Développer des connaissances dans le domaine de l'ESS mais aussi de la création d'entreprise, dans un groupe convivial qui partage des valeurs communes et qui se veut efficace. Mettre à disposition une partie du temps libéré par le passage à la retraite et essayer de rester utile pour contribuer à l'économie locale. »



Les coopérateurs d'lÉS sont **formés en interne**. En 2021, près de **90h de formation** ont été dispensées à 36 coopérateurs bénévoles, en 7 sessions, sur les thématiques propres à lÉS : instruction, analyse financière, accompagnement, entreprises en difficulté. Deux animateurs/formateurs coopérateurs d'lÉS interviennent, mobilisant 60h entre la préparation et la tenue des formations. Le tout représente **l'équivalent d'un mois de travail à temps plein**.

Les heures consacrées par les bénévoles pour le **travail en collectif** (réunions des groupes locaux, du GRAC, du CA, des commissions – en visio ou en présentiel) sont comptabilisées à 664 sur toute l'année, soit 0,4 ETP (équivalent temps plein).

Par ailleurs, la moitié des 22 nouveaux coopérateurs de l'année souhaitent **devenir bénévoles**.

- **Les GLx (groupes locaux) d'IÉS ont un impact sur les territoires et la société !**

Pour mettre en exergue la **valeur d'engagement citoyen** portée par IÉS, les coopérateurs, via les groupes locaux, travaillent en **réseau dans les territoires**, en participant activement ou en développant des :

- relations avec les Collectivités Territoriales,
- temps d'échange avec les Réseaux d'Acteurs territoriaux de l'ESS et/ou de la finance Solidaire,
- temps d'échange avec différents réseaux d'entrepreneurs et d'entreprises, avec les incubateurs, les pépinières et les structures d'amorçage,
- participations aux salons, événements : emploi, création entreprises, environnement ...,
- actions vers le grand public, rencontres de coopérateurs, de citoyens.

La répartition des investissements dans chaque département croise la **dynamique économique territorialisée** (plus de création et de soutien d'entreprises dans la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn, trois départements des plus urbanisés d'Occitanie).

PORTEFEUILLE PAR DEPARTEMENT AU 31 décembre 2021 en €

Département	Nombre d'entreprises	Encours Capital	Encours CCA ou PP	Encours TP	Total Encours	en % de l'encours total	Provisions sur prêts	Provisions sur capital	Total provisions	en % du total des provisions
9	3	3 000	7 938	65 000	75 938	7%	15 000		15 000	6%
11	2	5 000	13 000		18 000	2%	3 900	600	4 500	2%
12	1	4 000		13 000	17 000	1%	10 500		10 500	4%
31	28	123 522	302 630	160 000	586 153	51%	80 720	32 664	113 384	46%
32	5	9 520	36 579	10 000	56 099	5%	12 449	3 100	15 549	6%
34	10	16 100	82 393	15 000	113 493	10%	14 892	6 065	20 957	8%
46	3	7 000	36 961	20 000	63 961	6%			0	0%
48	1	2 500			2 500	0%			0	0%
65	3	4 750	45 772		50 522	4%	4 544	863	5 407	2%
66	2	7 000	1 113		8 113	1%		900	900	0%
81	10	49 670	64 345	30 000	144 015	13%	47 509	11 435	58 944	24%
82	1		9 592		9 592	1%	2 878		2 878	1%
Total général	69	232 062	600 325	313 000	1 145 387	100%	192 392	55 627	248 018	100%

- **Les entreprises financées par IÉS ont un impact sur les territoires et la société !**

53 % du montant investi par IÉS en 2021 concerne des **entreprises relevant de la Loi ESS** de 2014 (dite « Loi Hamon ») ou du label ESUS.

Les 12 entreprises financées en 2021 s'inscrivent dans les ODD (**objectifs du développement durable de l'ONU**, mis en valeur par le label Finansol) :

- 7 dans l'alimentation durable/la filière bio
- 4 sont en éco activité (dont écoconstruction, éco mobilité, économie circulaire)
- 1 porte sur la cohésion territoriale/le lien social